



# PROJET DE RÉNOVATION ET DE MISE AUX NORMES DE LA PISTE DE BOBSLEIGH, LUGE ET SKELETON DE LA PLAGNE

CONCERTATION PRÉALABLE  
DU 23 JUIN AU 22 JUILLET 2026





# ÉDITO

---



## DES PROJETS UTILES, DURABLES ET PORTEURS D'HÉRITAGE pour les territoires hôtes

La Solideo Alpes 2030 porte une ambition forte : bâtir les ouvrages nécessaires aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver d'Alpes 2030, tout en laissant un héritage durable aux territoires et à leurs habitants. Au cœur de cette mission, la concertation du public constitue un pilier essentiel. Habitants, élus, acteurs locaux, associations et usagers sont pleinement associés aux réflexions et aux décisions, afin de concevoir des équipements utiles, adaptés et partagés. Ce dialogue continu permet d'ancrer chaque projet dans les réalités des territoires et d'en garantir l'appropriation sur le long terme.

Notre mission dépasse l'échéance des Jeux, elle vise à faire de cet événement exceptionnel un véritable levier de développement pour les territoires. Avec exigence et transparence, nous concevons des infrastructures respectueuses des équilibres de la montagne, pensées dès l'origine pour des usages durables après les Jeux.

**Damien Robert**

*Directeur général exécutif de la Solideo Alpes 2030*



# SOMMAIRE

---

<b>PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU PROJET .....</b>	<b>6</b>
<b>SOLIDEO ALPES 2030.....</b>	<b>7</b>
<b>LA GOUVERNANCE DU PROJET ET LE PROCESSUS DÉCISIONNEL .....</b>	<b>8</b>
Les acteurs du projet .....	8
Les études conduites dans le cadre du projet .....	9
Les prochaines étapes .....	10
<b>LE SITE SAVOIE.....</b>	<b>10</b>
<b>LE PROJET DE RÉNOVATION ET DE MISE AUX NORMES DE LA PISTE DE BOBSLEIGH, LUGE ET SKELETON .....</b>	<b>10</b>
Le projet proposé par la Solideo Alpes 2030 .....	10
Les coûts prévisionnels du projet .....	13
<b>LES ENJEUX ET EFFETS .....</b>	<b>13</b>
Les enjeux pour le territoire .....	13
<b>LA DÉMARCHE DE CONCERTATION.....</b>	<b>15</b>
Pourquoi une concertation? .....	15
Les modalités d'information et de contribution du public sur le projet .....	16
Un dispositif de concertation construit sur trois piliers .....	16
Le dispositif de contribution.....	18

# PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Le projet de rénovation de la piste de bobsleigh, luge et skeleton de La Plagne s'inscrit dans la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver d'Alpes 2030, sous la maîtrise d'ouvrage de la Solideo Alpes 2030, suite à un transfert de maîtrise d'ouvrage du SIGP (Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne) et de la commune de La Plagne Tarentaise. Conçue à l'origine pour les Jeux Olympiques d'hiver de 1992, cette piste constitue aujourd'hui l'unique équipement français homologué pour les disciplines de bobsleigh, luge et skeleton.

Dans cette perspective, le programme de rénovation vise à moderniser et sécuriser l'infrastructure existante, améliorer sa performance énergétique et procéder à la mise aux normes de la piste ainsi que de ses installations techniques.

Les espaces nécessaires au fonctionnement de la piste, dédiés aux personnels sportifs, techniques, logistiques et à l'organisation, seront réaménagés. Les bâtiments attenants feront l'objet d'une réhabilitation complète: la tour de chronométrage,

le bâtiment de stockage des bobsleighs, les vestiaires, la salle d'échauffement, la salle du jury, ainsi que des espaces dédiés aux fédérations, aux volontaires, aux contrôles antidopage et au poste médical. Par ailleurs, des mesures destinées à réduire la consommation d'énergie seront mises en place: installation d'une turbine de production d'énergie renouvelable, évolution de la centrale de réfrigération, rénovation des coques calorifuges extérieures des virages, neutralisation de la réfrigération des murets, etc.

Au-delà de l'échéance olympique, l'enjeu est celui de la pérennisation d'un équipement structurant pour la station de La Plagne et, plus largement, pour la filière des sports de glace en France. L'ensemble de ces aménagements s'inscrit dans le programme d'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver d'Alpes 2030, avec pour objectif de renforcer l'exploitation sportive et touristique annuelle du site et de poursuivre l'accueil de compétitions internationales de haut niveau.





Piste Olympique de Bobsleigh - La Plagne

## SOLIDEO ALPES 2030

Capitalisant sur le succès de l'organisation des Jeux de Paris 2024, les partenaires du projet « Alpes Françaises 2030 » ont créé un établissement public dédié à la livraison des ouvrages Olympiques sur le modèle de la Société de Livraison des Ouvrages Olympiques créée pour les besoins des Jeux de Paris 2024, dénommée « Solideo Alpes 2030 ».

Chargée de coordonner et, pour certains ouvrages, de piloter directement la réalisation des infrastructures nécessaires aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver d'Alpes 2030, la Solideo Alpes 2030 assure un triple rôle, à la fois aménageur, superviseur et financeur, et porte à la concertation les projets sous sa maîtrise d'ouvrage.

Afin de réaliser ou faire réaliser ce programme d'investissement, elle interviendra soit en qualité de maître d'ouvrage direct pour certains ouvrages ou certaines opérations d'aménagement, soit en qualité de coordinateur et de superviseur d'une pluralité de maîtres d'ouvrage responsables d'opérations nécessaires à l'organisation des Jeux d'hiver d'Alpes 2030.

Elle assurera ainsi la coordination d'une communauté d'environ vingt maîtres d'ouvrage.

En ce sens, sa mission consiste à livrer des ouvrages sobres, pérennes, pensés pour durer sur quatre sites: la Savoie, la Haute-Savoie, le Briançonnais et la ville de Nice.



Vue aérienne de La Plagne

# LA GOUVERNANCE DU PROJET ET LE PROCESSUS DÉCISIONNEL

---

## LES ACTEURS DU PROJET

Le projet de rénovation et de mise aux normes de la piste de bobsleigh, luge et skeleton de La Plagne repose sur une gouvernance partenariale qui associe la maîtrise d'ouvrage, les collectivités concernées, les partenaires institutionnels et les équipes techniques mobilisées pour les études. Cette organisation doit permettre à la fois de concevoir un projet adapté aux réalités de la vallée, de l'inscrire dans le calendrier de préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver d'Alpes 2030, et de prendre en compte les enjeux liés à la réglementation sportive, au déploiement des énergies renouvelables, au maintien de l'attractivité touristique ainsi qu'à la valorisation de l'héritage olympique. Le projet s'appuie par conséquent sur une articulation entre pilotage stratégique, expertise technique et dialogue avec les territoires concernés.

### ■ Solideo Alpes 2030, maître d'ouvrage du projet

La Solideo Alpes 2030 assure la maîtrise d'ouvrage du projet de rénovation et de mise aux normes de la piste de bobsleigh, luge et skeleton de La Plagne. À ce titre, elle organise les études, coordonne les

différents intervenants, veille à la cohérence de l'opération et s'assure de sa bonne articulation avec les objectifs de desserte olympique, les besoins du territoire et les procédures nécessaires à sa réalisation.

### ■ Les collectivités locales, groupements de communes locales et acteurs locaux

La commune de La Plagne Tarentaise, issue de la fusion des communes de Bellentre, La Côte-d'Aime, Mâcot-la-Plagne et Valezan en 2016, abrite 8 des 11 sites de La Plagne, intégrés au vaste domaine skiable Paradiski, ainsi que des équipements sportifs et de loisirs dont la piste de bobsleigh, luge et skeleton. La gestion et la valorisation du domaine skiable de La Plagne a été confiée au Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne (SIGP). Ce dernier assure la maîtrise d'ouvrage des équipements structurants, pilote les projets d'aménagement et veille à la cohérence du développement touristique. Il garantit également la répartition des ressources financières issues des redevances perçues auprès de l'exploitant du domaine skiable (la SAP – Société d'Aménagement de La Plagne). L'exploitant de la piste de bobsleigh, luge et skeleton de La Plagne est, à ce jour, l'association Bob Luge de

La Plagne. Cette dernière a pour mission de gérer, de promouvoir et de développer la piste olympique de bobsleigh, luge et skeleton.

Même si le SIGP et la commune ont confié à la Solideo Alpes 2030 la maîtrise d'ouvrage de la présente opération, les collectivités locales concernées restent directement associées à la réflexion sur l'insertion du projet. Leur connaissance fine du territoire constitue un appui essentiel dans la définition des opérations et aménagements.

### ■ Les services de l'État et les acteurs institutionnels et techniques associés

Le projet s'inscrit dans un environnement institutionnel plus large, qui associe les partenaires publics concernés par les enjeux sportifs, touristiques, les infrastructures et l'organisation territoriale.

Les services de l'État, ainsi que les organismes et partenaires techniques concernés, tels que les fédérations internationales (IBSF - Fédération Internationale de Bobsleigh & Skeleton, FIL - Fédération Internationale de Luge) et les acteurs touristiques locaux interviennent à différents titres dans l'instruction, l'encadrement réglementaire et la prise en compte des enjeux sportifs, environnementaux, économiques et patrimoniaux. Leur mobilisation permet d'inscrire le projet dans un cadre réglementaire clair et d'anticiper les conditions de sa mise en œuvre.

### ■ Les équipes de maîtrise d'œuvre et les bureaux d'études

Les études techniques et environnementales notamment sont conduites avec l'appui d'équipes spécialisées. Leur rôle est d'analyser les caractéristiques du projet, d'identifier les contraintes, de comparer les solutions envisageables et de préciser progressivement les choix d'intervention et d'aménagement. Elles contribuent ainsi à objectiver les effets du projet et à éclairer les décisions qui restent à prendre au stade actuel des études.

### ■ Le COJOP Alpes françaises 2030

Le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques est chargé de la préparation opérationnelle des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver d'Alpes 2030. Il utilisera les sites en phase olympique et assurera la mise en place des installations temporaires nécessaires.



## LES ÉTUDES CONDUITES DANS LE CADRE DU PROJET

À ce stade des études, le principe retenu consiste à réaliser un projet de réhabilitation d'un site post-olympique. Ce projet s'inscrit donc dans une démarche de réutilisation des infrastructures existantes, évitant la construction d'un nouvel équipement.

La piste de La Plagne se positionne comme un modèle de reconversion réussie d'un site post-olympique, alliant performance sportive, accessibilité au grand public et engagement environnemental. Dans cette perspective, ce projet devra répondre aux normes olympiques actuelles et des fédérations internationales (IBSF et FIL) tout en intégrant des objectifs de durabilité et d'efficacité énergétique. Le projet soumis à concertation préalable est

aujourd'hui en phase d'avant-projet. Cela signifie que ses grands objectifs et ses principes d'aménagement sont identifiés, mais que certains choix doivent encore être précisés. Ces choix à affiner portent notamment sur l'héritage et la future exploitation de l'équipement, la zone de départ de la piste, qui abritera à la fois les espaces dédiés à l'accueil du public mais aussi à l'accueil des athlètes et fédérations, ainsi que sur les aménagements extérieurs. Les études en cours portent notamment sur la modernisation des infrastructures et la rénovation des bâtiments ainsi que sur l'amélioration de la performance énergétique avec mise aux normes des équipements techniques et rénovation de la piste.

La concertation préalable constitue une étape clé dans l'avancement du projet. Elle a pour objectif d'informer le public sur les enjeux et les grandes orientations du projet, et de recueillir les avis, les questions et les suggestions des habitants, des usagers et des acteurs du territoire. Les éléments

exprimés lors de cette phase seront pris en compte dans la poursuite des études et contribueront à affiner le choix d'aménagement, dans un souci de cohérence avec les besoins locaux et les réalités du terrain.

---

## LES PROCHAINES ÉTAPES

Le projet est directement lié à l'échéance des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver d'Alpes 2030.

- la conception du projet va se poursuivre en 2026 ;
- l'instruction des dossiers réglementaires est prévue entre 2026 et 2027 ;
- les travaux sont prévus entre avril et octobre 2027, 2028 et 2029 ;

■ la livraison est prévue en septembre 2029. Ces prochaines étapes devront toutefois veiller à ne pas nuire à l'exploitation de la piste. En effet, seule piste de bobsleigh française homologuée au niveau international, la piste de La Plagne doit pouvoir être exploitée chaque année entre 2025 et 2029, du mois d'octobre à la fin mars et les opérations d'entretien et de maintenance annuelles doivent pouvoir s'effectuer d'avril à septembre.

---

## LE SITE SAVOIE

En Savoie, les ouvrages portés par la Solideo Alpes 2030 s'insèrent dans un territoire de montagne à forte visibilité, façonné par l'accueil des grands événements, la vitalité de ses stations et l'intensité de ses usages touristiques, sportifs et résidentiels. Entre vallées habitées, sites d'altitude et pôles d'accès, les projets doivent trouver leur place dans un environnement où se

croisent ambitions d'attractivité, exigences de qualité de vie et attention portée aux équilibres territoriaux. Dans ce cadre, la concertation a pour vocation de rendre les projets plus lisibles, d'en partager les objectifs, d'en expliquer les effets attendus et de mettre en débat leur utilité durable pour les habitants comme pour le territoire.

---

# LE PROJET DE RÉNOVATION ET DE MISE AUX NORMES DE LA PISTE DE BOBSLEIGH, LUGE ET SKELETON

---

## LE PROJET PROPOSÉ PAR LA SOLIDEO ALPES 2030

### ■ Un projet de rénovation au service de la performance énergétique

La piste de Bobsleigh, Luge et Skeleton (BLS) de La Plagne, unique en France, incarne un héritage vivant des Jeux Olympiques d'Albertville 1992. Construite entre 1988 et 1990 sur les hauteurs de La Roche, un ancien village minier, elle s'inscrit dans une tradition locale de bobsleigh sur route, pratiquée bien avant l'essor de la station de ski. Le projet a pour ambition de limiter ses impacts sur

l'environnement et de s'inscrire dans une démarche de réutilisation des infrastructures existantes. En réutilisant cet héritage des Jeux d'Albertville de 1992, l'empreinte écologique liée à la construction d'une nouvelle installation est donc limitée. Par ailleurs, l'infrastructure actuelle présente certains signes de fragilité physique et technique. Certains équipements techniques datent de 1990, tandis que d'autres auront plus de 20 ans en 2030.

Les évolutions technologiques et l'effort de minimisation de la consommation énergétique invitent donc le projet à :

- **Améliorer le système de refroidissement** (économie d'eau et d'énergie), en réponse à l'interdiction des fluides actuellement utilisés pour la production de froid, à l'obsolescence des systèmes numériques, d'automatisation, de courants ou encore de transformation et de production d'énergie. Les groupes froids d'origine, obsoletés, seront donc remplacés par des groupes froids neufs, fonctionnant au CO<sub>2</sub>.
- **Produire de l'énergie renouvelable**, grâce à l'installation d'une turbine hydroélectrique fonctionnant en autoconsommation.
- **Réhabiliter et améliorer l'isolation thermique de la piste**, grâce au bâchage et à la réhabilitation du calorifuge, autrement dit de l'isolation thermique des tuyauteries et des installations de chauffage permettant de réduire les pertes de chaleur et d'améliorer l'efficacité énergétique.
- **Réhabiliter les bâtiments de départ Bobsleigh, Luge et Skeleton ainsi que le bâtiment d'arrivée et la tour de chronométrage**, afin d'améliorer leur performance énergétique et donc le confort pour les usagers, qu'ils soient sportifs ou visiteurs.



Piste de ski - La Plagne

La rénovation de l'équipement, ainsi que sa mise aux normes apparaissent donc nécessaires afin de :

- **Perpétuer l'héritage des Jeux d'Albertville 1992**, en offrant une infrastructure moderne et performante pour les générations futures de sportifs.
- **Attirer des visiteurs pour des descentes touristiques et des événements internationaux**, contribuant ainsi à l'économie locale.

### ■ **Un projet qui doit permettre une amélioration et une mise aux normes olympiques et internationales (IBSF et FIL) de la piste**

Longue de 1 507 mètres, avec 19 virages et un dénivelé de 124,5 mètres, la piste est reconnue pour sa technicité et sa polyvalence. Modèle unique de reconversion réussie elle est exploitée sans interruption depuis 34 ans. Elle allie compétitions internationales (Bobsleigh, Luge, Skeleton) et activités touristiques (Bob Raft, Speed Luge, Bob Racing).

Par ailleurs, après inspection des ouvrages par les fédérations sportives, plusieurs problématiques ont été constatées sur les virages 6 et 15. Le profil de mise en glace doit être corrigé chaque hiver depuis plus de 20 ans (70 cm de plus dans le 6<sup>e</sup> virage et 35 cm dans le 15<sup>e</sup>). L'évolution du matériel et des performances a rendu indispensable la modification des profils de ces deux virages. En effet, les profils d'origine ne permettent pas une bonne tenue de la glace au passage répété des engins avec un risque d'iniquité entre les équipes dû à une forte dégradation de la glace en surface..

Afin d'adapter la piste aux standards techniques et sécuritaires requis pour les compétitions internationales, le projet entend venir :

- **Rénover et moderniser la piste**, principalement au niveau des virages susmentionnés, mais également une mise aux normes de l'éclairage, et du calorifuge.
- **Neutraliser la réfrigération de certains murets**, aux départs bobsleigh et luge (hommes et femmes) et à la décélération en remplaçant la glace par des plaques en polyéthylène haute densité.
- **Prévoir un dispositif de traçage au départ**, conforme à la réglementation en vigueur.
- **Prolonger la piste avec système de freinage sans glace.**

## ■ Un projet qui doit s'assurer de la modernisation des infrastructures, dans une perspective d'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver d'Alpes 2030 notamment

Le projet entend rénover les bâtiments existants et/ou construire de nouvelles surfaces pour améliorer l'accueil des athlètes, des officiels et du public, et les opérations de maintenance et d'exploitation.

Il est ainsi prévu de :

### – Reconfigurer les bâtiments directement dédiés à l'ouvrage sportif :

- **le bâtiment d'arrivée et de décélération** doit être revu pour sécuriser le freinage des engins, et répondre aux exigences des fédérations sportives internationales ;
- **le bâtiment de départ bobsleigh est actuellement sous-dimensionnée pour l'accueil d'évènements Olympiques** (5 évènements prévus pour les JO 1992, contre 12 évènements attendus

pour les JOP 2030) et obsolète. Aujourd'hui, les espaces sont mixtes et non accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) ;

- **la tour de chronométrage** est actuellement sous-dimensionnée et le bâtiment est vieillissant, avec de nombreuses fuites et pas d'isolation thermique ni d'accès PMR. Elle sera reconstruite pour répondre aux besoins.

### – Rénover, étendre ou construire des espaces bâtimentaires nécessaires au bon fonctionnement de l'infrastructure :

- **réhabiliter l'infirmerie ou poste médical et la zone de contrôle antidopage.**

### – Implanter des locaux techniques nécessaires et dimensionnés pour les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver d'Alpes 2030 pour l'exploitation et la gestion technique de la piste.

## LES BÉNÉFICES DU PROJET ATTENDUS SUR LE TERRITOIRE

Le projet, inscrit dans la dynamique des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver Alpes 2030, s'appuie sur un équipement conçu pour les Jeux Olympiques d'hiver de 1992 et sur un modèle d'exploitation déjà éprouvé, combinant usages sportifs et touristiques. Il génère des retombées positives multiples, à la fois sportives, territoriales et environnementales.

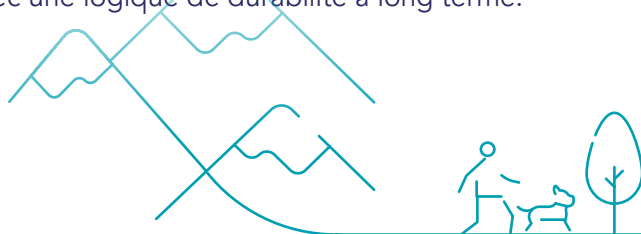
**Sur le plan sportif**, il permet de pérenniser l'unique piste française dédiée au bobsleigh, à la luge et au skeleton, conçue pour les Jeux Olympiques d'hiver de 1992. Sa modernisation garantit le maintien des conditions d'entraînement et de compétition de haut niveau, tout en renforçant l'attractivité de la France pour l'accueil d'évènements internationaux et d'équipes nationales et internationales en entraînement, dans des conditions techniques reconnues (vitesse, technicité, qualité de glace). C'est également la 3ème piste la plus longue au monde et la 2ème au nombre de virages.

**Sur le plan touristique**, le projet consolide un modèle déjà opérationnel, fondé sur une offre d'activités accessibles au grand public (bob raft, speed luge, bob racing). Entre 12 000 et 14 000 visiteurs chaque saison hivernale expérimentent

ainsi la piste « dans les traces des compétiteurs », générant des retombées économiques directes et renforçant l'attractivité de la station de La Plagne. La modernisation de l'équipement permettra d'améliorer l'expérience usager et de sécuriser cette fréquentation dans la durée. En ce sens, plusieurs aménagements sont prévus : circuit touristique, zone d'accueil revue (musée, boutique, restaurant).

**Sur le plan territorial**, le projet contribue à maintenir un équipement structurant et différenciant à l'échelle nationale, en soutenant l'économie locale à la fois en phase travaux et en phase d'exploitation (emplois, activité touristique, image de marque...). Il participe également au rayonnement du territoire dans le cadre des Jeux, tout en s'inscrivant dans une stratégie de valorisation durable des équipements existants.

**Sur le plan environnemental**, la rénovation vise à améliorer significativement la performance énergétique et à réduire l'empreinte carbone de l'infrastructure (optimisation des systèmes de production de froid, meilleure gestion des ressources), en cohérence avec l'ambition de Jeux sobres et responsables et avec une logique de durabilité à long terme.



## LES COÛTS PRÉVISIONNELS DU PROJET

Le coût estimé du projet s'élève à environ 43 millions d'euros toutes dépenses confondues. Ce montant, établi à ce stade de l'avant-projet, comprend les études, les acquisitions foncières nécessaires, les inventaires techniques et les diagnostics divers ainsi

que les travaux d'aménagement. Il sera précisé et affiné au fil des études, notamment en fonction des aménagements souhaités et des résultats de la concertation.

## LES ENJEUX ET EFFETS

### Les analyses conduites portent sur deux grandes dimensions :

- Les enjeux environnementaux examinent les effets du projet sur les milieux naturels, la biodiversité et le réseau hydraulique, dans un territoire aux sensibilités écologiques marquées.
- Les enjeux sur l'aménagement du territoire s'intéressent, quant à eux, à la manière dont le projet s'insère dans un espace déjà fortement aménagé, et aux effets sur les accès, les usages et la vie quotidienne des riverains.

Même si le projet entend réduire ses effets sur le territoire, ainsi que sur ses milieux, plusieurs perturbations temporaires pourraient être occasionnées afin de mener à bien les travaux et études.

Par ailleurs, ces travaux devront veiller à ne pas affecter la bonne accessibilité et le bon fonctionnement de l'équipement.

## LES ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

La piste actuelle accueille des entraînements, des compétitions internationales et des activités touristiques comme le bob raft, la speed luge ou le bob racing. Elle reçoit aujourd'hui environ 12 000 à 14 000 visiteurs par an et contribue à l'attractivité sportive et touristique de La Plagne.

Le projet s'appuie sur la rénovation d'une infrastructure déjà en place, sans création d'un nouveau site lourd. Il permet de valoriser un héritage olympique tout en l'adaptant aux exigences actuelles. De plus, le site, dont l'accessibilité est partielle à ce jour, doit tendre vers une accessibilité universelle.

### ■ Enjeux territoriaux

Le projet, inscrit dans la dynamique des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver d'Alpes 2030, implique des effets temporaires en phase travaux, tels qu'une augmentation du trafic d'engins, des nuisances sonores et visuelles ou encore des contraintes d'accès ponctuelles pour les riverains et les acteurs économiques. Ces effets, circonscrits dans le temps, appellent une organisation adaptée du chantier et une attention particulière portée au cadre de vie local.

### ■ Enjeux touristiques

La rénovation vise à renforcer durablement l'attractivité du site, mais peut entraîner des ajustements temporaires, notamment en période de travaux (adaptation de l'offre, possible variation de la fréquentation). À plus long terme, l'augmentation attendue de la fréquentation touristique constitue une opportunité pour le territoire, tout en nécessitant une gestion maîtrisée des flux (stationnements, transports, affluence) afin de préserver la qualité d'accueil et l'expérience visiteurs.

Enfin, la spécialisation de l'offre, en partie liée à la saison hivernale et aux conditions climatiques, invite à poursuivre les efforts de diversification afin de consolider la résilience du modèle touristique. Dans cette perspective, l'objectif est également de développer une exploitation « deux saisons » du site, notamment en rendant la piste utilisable durant la période estivale grâce à l'étude d'activités complémentaires telles que la luge d'été ou d'autres aménagements récréatifs adaptés.

## ■ Enjeux environnementaux

La stratégie environnementale générale de la Solideo Alpes 2030 est formalisée en 5 axes :

- **Axe n° 1 :** construire des bâtiments et villages des Athlètes exemplaires
- **Axe n° 2 :** décarboner la mobilité et anticiper les risques climatiques
- **Axe n° 3 :** concevoir des infrastructures sportives sobres et adaptées à l'avenir
- **Axe n° 4 :** préserver la biodiversité et l'eau, ressources vitales de la montagne
- **Axe n° 5 :** faire de l'économie circulaire et locale un levier de durabilité

Conformément à la séquence réglementaire « éviter, réduire, compenser », de nombreuses mesures vont être étudiées afin d'être intégrées.

- **Éviter les effets des travaux** sur les zones humides et les habitats à enjeux :
  - mise en défens des secteurs sensibles afin d'éviter divagation et piétinement lors du chantier ;
  - mise en place de protocoles adaptés pour éviter la pollution des zones humides en aval des zones de travaux.
- **Éviter la dissémination des espèces** présentes lors des travaux
- **Traitement ciblé** des massifs (arrachage manuel, fauchage)
- **Éviter ou déplacer** hors des emprises travaux les dendromicrohabitats à enjeu moyen et fort et ceux au développement des espèces à enjeu
- **Déplacer** les arbres coupés hors des emprises travaux et les laisser au sol

En rénovant un tel équipement, les impacts sur l'environnement demeurent limités. Par ailleurs, une étude environnementale a été menée afin d'étudier les impacts du projet sur l'environnement.

Cette étude révèle que le projet est situé en marge d'un réservoir de biodiversité identifié au SRADDET – Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires –, le reste étant situé en zone de perméabilité terrestre. À l'échelle de la Trame Verte et Bleue départementale et intercommunale, le projet empiète en partie sur un corridor écologique. Il est par ailleurs

en dehors de tout zonage réglementaire ou d'inventaire. Enfin, les ZNIEFF – Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique – les plus proches sont la ZNIEFF de type I « forêt du Mont Saint-Jacques » (à 400 m) et la ZNIEFF de type II « Massif de la Vanoise » (à 700 m). Malgré la proximité de zones naturelles (ZNIEFF, corridor écologique) et la présence de biodiversité, qui sera à étudier plus précisément par l'intermédiaire d'une étude faune flore en cours, les impacts sur l'environnement sont jugés limités.

En rénovant l'équipement, plusieurs objectifs sont attendus en matière de réduction de la consommation énergétique, de performance énergétique et de préservation des ressources du territoire.

Concernant la performance et la réduction de la consommation énergétique, des gains importants sont attendus en la matière grâce à la rénovation, l'isolation de l'équipement, ainsi que par le remplacement des installations techniques de froid utilisées pour le bon fonctionnement de la piste.

À terme, les déperditions énergétiques devraient donc s'avérer limitées et l'utilisation de nouveaux procédés techniques viendra ainsi optimiser les ressources en énergie (limitation du chauffage électrique au profit d'EnRs) ainsi qu'en eau, utilisée dans une moindre mesure pour le refroidissement des équipements (suppression des tours de refroidissement).

Enfin, le projet s'attachera également à produire des énergies renouvelables avec la mise en place d'une turbine hydroélectrique, toujours dans une logique d'optimisation des ressources à disposition. L'ensemble de ces aspects permettra également d'assurer la pérennité de l'offre existante.



# LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

La Solideo Alpes 2030 fait le choix d'une démarche fondée sur l'information, le dialogue et l'association progressive des publics. Dans un contexte où les grands projets sont attendus autant qu'ils peuvent susciter d'interrogations, la concertation est conçue comme une condition de qualité des projets et non comme une formalité périphérique. Elle doit permettre d'expliquer les objectifs, de rendre les opérations compréhensibles, de recueillir les attentes

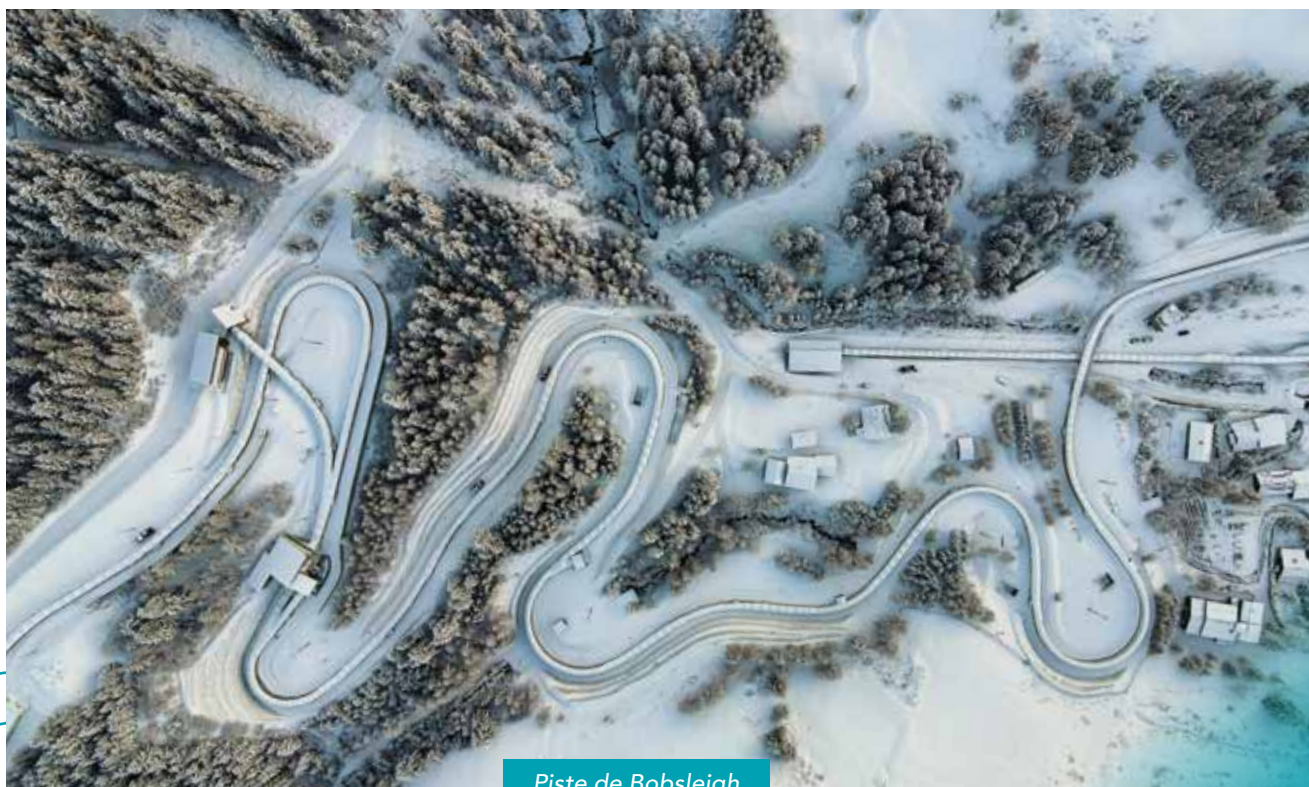
et les vigilances, d'anticiper les contraintes techniques, foncières ou réglementaires et de nourrir des décisions plus robustes.

Cette participation s'inscrit dans la durée, avec une logique d'information continue, de dispositifs adaptés aux réalités locales et d'attention particulière portée aux habitants, aux usagers, aux élus, aux associations et aux acteurs économiques.

## POURQUOI UNE CONCERTATION ?

La concertation permet d'éclairer le projet au moment où ses grands objectifs et ses principes d'aménagement sont identifiés, mais où plusieurs choix doivent encore être précisés. Elle doit notamment aider à mieux apprécier les conditions d'insertion du projet, de penser un projet sur la durée. Elle permet aussi d'identifier les points de vigilance environnementaux, techniques ou territoriaux qui doivent être pris en compte dans la poursuite des études.

Elle doit permettre de mieux comprendre les attentes du public, d'éclairer les choix encore ouverts, de nourrir la réflexion sur les aménagements envisagés et de renforcer la qualité d'insertion du projet. Elle constitue ainsi un temps utile de dialogue, au service d'un projet plus lisible, plus robuste et mieux adapté aux réalités locales.



Piste de Bobsleigh

## LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE CONTRIBUTION DU PUBLIC SUR LE PROJET

La démarche de concertation préalable autour de la rénovation et de mise aux normes de la piste de bobsleigh, luge et skeleton s'appuie sur un dispositif d'information et de participation pensé pour être accessible à tous les publics concernés. Il combine des outils numériques et physiques, des supports d'information et des modalités de contribution, afin d'offrir à chaque habitant, usager ou acteur du territoire, la possibilité de s'informer et de s'exprimer sur le projet dans les meilleures conditions.

### ■ Le dispositif d'information

Du 23 juin au 22 juillet 2026, un dispositif de concertation, structuré de différents temps d'échanges, est déployé.

Plusieurs supports d'information complémentaires sont déployés pour garantir une diffusion large et accessible des informations relatives au projet, à ses enjeux et à son calendrier. Ces outils sont conçus pour toucher des publics variés, avec des modalités de consultation adaptées à chacun.

### Il aborde notamment :

- le diagnostic de l'infrastructure actuelle ;
- les objectifs du projet et les besoins auxquels il répond ;
- les impacts et enjeux, notamment environnementaux, identifiés.

Ce document est disponible en version numérique sur le site dédié à la concertation et en version papier lors des réunions publiques. Il est également intégré au kit de communication partenarial mis à disposition des collectivités.

À l'issue de la démarche, un bilan de concertation sera élaboré et rendu public et mis à disposition sur le site dédié de la concertation. Il retracera l'ensemble des contributions reçues, les principaux enseignements de la démarche et les suites envisagées par la Solideo Alpes 2030.

### UN DISPOSITIF DE CONCERTATION CONSTRUIT SUR TROIS PILIERS

- Informer largement
- Permettre la participation de tous
- Garantir la prise en compte des contributions

### ■ Le dossier de concertation et le bilan de concertation

Ce dossier de concertation constitue le document central d'information de la démarche. Structuré et pédagogique, il présente de manière complète et accessible l'ensemble des éléments nécessaires pour comprendre le projet et ses enjeux.



### ■ Le site internet dédié à la concertation

Un site internet dédié est accessible tout au long de la concertation à l'adresse suivante :

 [participationcitoyenne.solideo-2030.com](https://participationcitoyenne.solideo-2030.com)

Ce site constitue le point d'entrée stable et permanent de la concertation.

Il permet de :

- Consulter le calendrier des événements et des étapes de la concertation ;
- Télécharger l'ensemble des documents de concertation ;
- Accéder aux supports de présentation utilisés lors des réunions ;
- Suivre le déroulé de la démarche en temps réel ;
- Déposer une contribution en ligne via le registre numérique.

### ■ Le flyer d'information

Outil d'information pédagogique, le flyer présente l'ambition de la Solideo Alpes 2030 et le projet ainsi que les modalités de participation à la concertation.

### ■ L'affiche communicante de la concertation

Présente en mairie, l'affiche incite à la participation avec un QR code pour s'inscrire aux événements.



### ■ Le dispositif d'information auprès des communes

Afin d'assurer une diffusion de l'information au plus près des habitants, un kit de communication est mis à disposition des mairies concernées par le projet..

## LE DISPOSITIF DE CONTRIBUTION

### ■ Le registre numérique

Le registre numérique est accessible en continu sur le site dédié à la concertation ([participationcitoyenne.solideo-2030.com](http://participationcitoyenne.solideo-2030.com)) pendant toute la durée de la démarche. Il constitue le point d'accès centralisé pour les contributions en ligne.

Il permet au public de :

- consulter l'ensemble des documents de concertation mis en ligne ;
- déposer une observation, une question ou une proposition à tout moment, depuis n'importe quel support (ordinateur, tablette, smartphone) ;
- suivre l'avancement de la démarche et les mises à jour de la documentation.

### ■ Le registre papier en mairie

Des registres papier sont mis à disposition dans les mairies des communes concernées par le projet (Aime-la-Plagne, La Plagne Tarentaise et Champagny-en-Vanoise). Ce dispositif s'adresse aux habitants qui préfèrent ou ne peuvent pas utiliser les outils numériques et garantit que chaque voix peut être entendue.

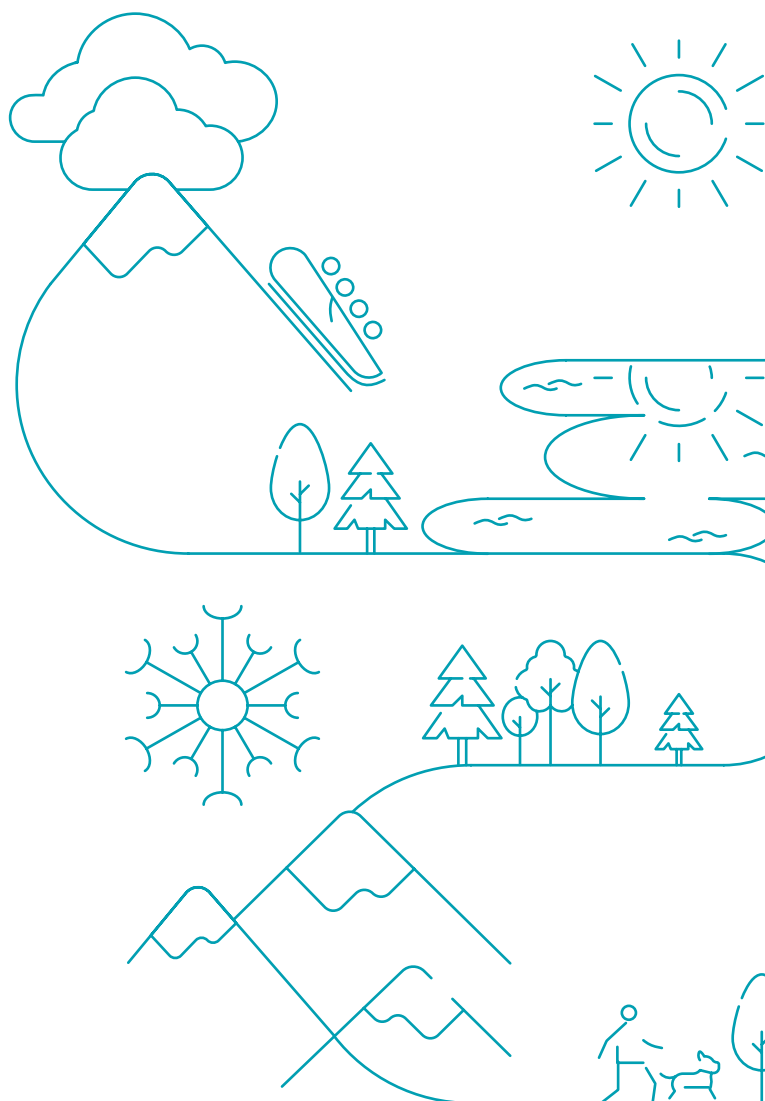
Ces registres permettent au public de consulter les principaux éléments du projet et de consigner une contribution directement sur place, dans un espace familier et accessible. Ils complètent le registre numérique en offrant une modalité de participation de proximité, partagée et de plain-pied.

### ■ Le cahier d'acteur : une contribution argumentée pour les acteurs structurés

Le cahier d'acteur est une modalité de contribution spécifiquement conçue pour les acteurs structurés du territoire : collectivités, associations, acteurs économiques, institutions et organisations professionnelles.

Ces outils d'information permettent de relayer efficacement la démarche de concertation auprès des riverains en amont et pendant la concertation. Il comprend l'ensemble des outils d'information.

Il leur offre la possibilité de formaliser une position argumentée sur le projet, en présentant leurs analyses, leurs attentes, leurs points de vigilance ou leurs propositions dans un cadre structuré et lisible. Le cahier d'acteur est ainsi un outil de dialogue constructif entre la maîtrise d'ouvrage et les parties prenantes organisées du territoire.



## MODALITÉS PRATIQUES

Le gabarit du cahier d'acteurs ainsi que son mode d'emploi sont téléchargeables sur le site dédié :  [participationcitoyenne.solideo-2030.com](https://participationcitoyenne.solideo-2030.com)

Les cahiers d'acteurs complétés sont à transmettre à la Solideo Alpes 2030 selon les modalités indiquées sur le site.





Retrouvez toutes les informations  
liées à la concertation sur  
[participationcitoyenne.solideo-2030.com](https://participationcitoyenne.solideo-2030.com)